



DELIBÉRATIONS N°113

CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JUILLET 2022

DEL 2022.07.06/113

Thème :

AFFAIRES SCOLAIRES

Objet :

**Subventions aux
activités
pédagogiques - École
de Fortville/ Année
scolaire 2021-2022 :
« Nuitée refuge pour
les CE1-CE2 »**

Convocation :

Date : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSESET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSESET, Christian JULLIEN, Renaud PONS, Francine DAERDEN

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

- VU** La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- VU** La circulaire n° 2005-1 du 05 janvier 2005 relative aux séjours courts et aux classes de découverte.
- VU** La circulaire n° 2013-106 du 16 juillet 2013 relative aux transports et à l'encadrement des sorties et voyages scolaires.
- VU** la délibération n° 2016.09.28/157 portant sur la convention de partenariat financier pour l'organisation des voyages scolaires des élémentaires entre le Département des Hautes-Alpes et la Ville.
- CONSIDERANT** l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Briançon ;
- CONSIDERANT** que pour l'année 2022, la participation du Conseil Départemental est de 12 euros par enfant dans la limite de 1000 euros sans pouvoir excéder la participation communale.
- CONSIDERANT** que l'école de FORTVILLE organise une nuitée en refuge pour les élèves de CE1-CE2 (35 enfants), du 16 au 17 juin 2022 pour un budget prévisionnel de 2262,00 € détaillé ci-dessous.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montants en euros	Libellés	Montants en euros
Hébergement	1008,00	Participation familles	700,00
Repas	266,00	Subventions :	
Transport bus	988,00	- Conseil Départemental	420,00
		- Ville de Briançon	420,00
		Autres participations :	
		- Coopérative	22,00
		- Association des parents d'élèves	700,00
TOTAL	2262,00	TOTAL	2262,00

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_113-DE

Reçu le 12/07/2022

Publié le 12/07/2022

CONSIDÉRANT les travaux de la commission « Vie quotidienne, Jeunesse et Sports » réunie le 04 juillet 2022.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver ce plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

AFFAIRES SCOLAIRES DEL 2022.07.06/113

PUBLIÉE LE : **12 JUIL. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

